



Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 28 avril 2014
C. 28/26-cl - TRX/ldaff. 177193

Réponse à la résolution du Conseil communal du 10 septembre 2013 suite à l'interpellation urgente de M. Philippe Mivelaz et crts « Le tram, sur quels rails ? »

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 10 septembre 2013, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de M. Mivelaz disant : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour entreprendre les concertations et aménagements nécessaires avec les opposants et parties prenantes tout en garantissant la réalisation du tram tl et des axes forts dans les meilleurs délais* ».

En réponse à cette résolution, nous vous communiquons les informations suivantes.

Les oppositions formulées dans le cadre de la mise à l'enquête du tramway et du BHNS PP6 Chauderon - Saint-François ont fait l'objet de multiples concertations avec les acteurs, opposants et milieux concernés. En effet, des rencontres ont été organisées sous l'égide de la direction de projet des Axes forts (délégation de compétence du Canton aux tl) avec les différents opposants.

Lors des sollicitations des transports publics lausannois (tl), les services communaux ont été représentés à chacune des rencontres par le Service des routes et de la mobilité. De plus, il convient de souligner l'implication de la Conseillère d'Etat en charge des Infrastructures et du Directeur des travaux à l'occasion des rencontres les plus « sensibles », dans le but de faciliter les échanges et de donner de rapides orientations (par exemple la place de l'Europe).

La méthode de travail a consisté à regrouper les opposants en fonction de leur localisation et des thèmes abordés. Cela a permis, dans un premier temps, d'entendre les éventuelles revendications, propositions ou critiques, et dans un deuxième temps, de rassurer voire de proposer des solutions alternatives permettant de prendre en compte au mieux les diverses doléances.

J.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Un groupe de travail dénommé Groupe des acteurs économiques (GAE) a également été mis sur pied, il y a maintenant près de deux ans, et a permis de procéder de concert à la recherche de solutions visant à limiter les effets nuisibles du futur chantier sur le tissu économique du centre-ville. Les nombreuses séances organisées ont permis d'aboutir à la signature d'une convention en ce début d'année entre les parties et au retrait de l'opposition commune des commerçants. Ce retrait doit être suivi par des actions similaires pour les oppositions déposées à titre individuel.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin